



Compte-rendu d'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2021 à Escoutoux (restaurant Le Choucas)

Rédigé par M. MORANDEAU

L'Association tient à remercier le restaurant Le Choucas à Escoutoux qui nous a accueillis pour cette Assemblée Générale ainsi qu'Anaïs Boudal pour avoir fait visiter sa ferme.

Ordre du jour

1. Récapitulatif du fonctionnement de l'Association
2. Evolution des effectifs et retour sur quelques données issues du Contrôle Laitier
3. Bilan du contrat de filière 2018-2020 avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
4. Etude valorisation
5. Les travaux pour le lait
6. Les travaux pour la génétique
7. La communication
8. Bilan financier
9. Les suites pour fin 2021-2022
10. Bilan moral
11. Délibérations

1 Récapitulatif du fonctionnement de l'Association

Alain Gueringer résume le fonctionnement de l'Association et de son objectif : stimuler et inscrire dans la durée le développement de cette race authentique d'Auvergne. Il rappelle les partenariats forts avec les Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez depuis la création de l'Association ainsi qu'avec l'Institut de l'Elevage (Idele).

L'Association fonctionne avec un Conseil d'Administration qui se réunit environ 6 fois par an. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. Des groupes thématiques ont été mis en place pour permettre à plus d'éleveurs de s'impliquer dans l'Association sans forcément siéger au Conseil d'Administration. Cinq groupes sont aujourd'hui ouverts à tous :

- Le groupe Lait,
- Le groupe Viande/veau de lait
- Le groupe Génétique
- Le groupe Communication
- Le groupe concernant la marque et le cahier des charges qui devrait voir le jour d'ici l'automne 2021.

Pour mieux échanger et se connaître, des groupes par secteurs géographiques ont aussi été mis en place pour que l'animatrice ainsi que les membres du Conseil d'Administration de chaque zone puissent venir échanger avec les éleveurs ferrandais.

2 Evolution des effectifs et retour sur quelques données issues du Contrôle Laitier

Evolution des effectifs ferrandais

Delphine Duclos de l'Institut de l'Elevage est excusée de ne pas être présente étant en déplacements professionnels.

Ci-dessous, le graphique image l'évolution de l'effectif ferrandais et du nombre de détenteurs, de 1982 à aujourd'hui.

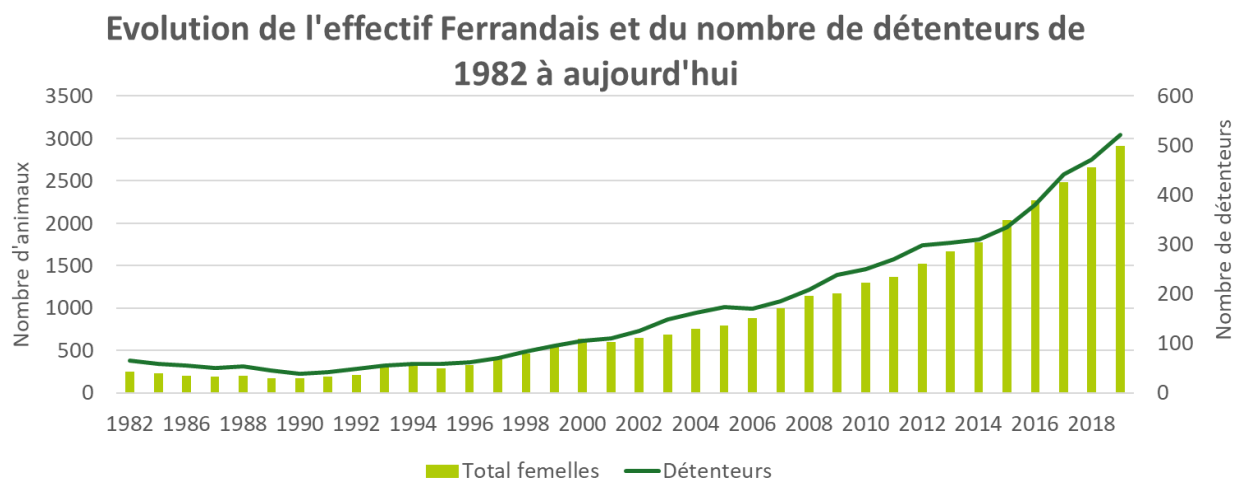


Figure 1: Evolution de l'effectif Ferrandais et du nombre de détenteurs de 1982 à aujourd'hui (source : IDELE)

En 2020, on dénombrait 3 458 femelles dont 2 391 vaches chez 522 propriétaires. Pour l'année 2021, les effectifs continuent d'augmenter et les effectifs précis seront présentés dans l'inventaire de l'Idele d'ici le mois de novembre 2021.

Quelques données issues du Contrôle Laitier- Travail de Delphine Duclos (source : IDELE)

A la demande du groupe Lait de l'Association, Delphine Duclos a travaillé sur toutes les données issues du Contrôle Laitier, entre 2000 et 2019. La quasi-totalité des élevages qui traitent sont au Contrôle Laitier. Ces graphiques sont donc relativement représentatifs des effectifs ferrandais traités.

Ce premier graphique exprime l'évolution des moyennes de lactation et des moyennes des taux butyreux (TB) et protéiques (TP) entre les années 2000 et 2019. On observe notamment que la courbe du taux butyreux (en bleu) varie légèrement au cours des années entre environ 38.5 et 36 g/L. La courbe du taux protéique varie très peu d'une année sur l'autre. Globalement, les taux restent assez stables dans le temps et on pourrait rapprocher les TP et TB de la Ferrandaise à ceux de la Vosgienne. La race Ferrandaise ne présente pas des taux exceptionnellement importants, mais il semble y avoir un bon taux de fromagerie. La courbe jaune de la production laitière est plus variable d'une année à l'autre. On observe notamment une chute des moyennes de lactation vers 2017 suite à l'arrêt de traire d'un des élevages laitiers (départ à la retraite de Gérard Prugne).

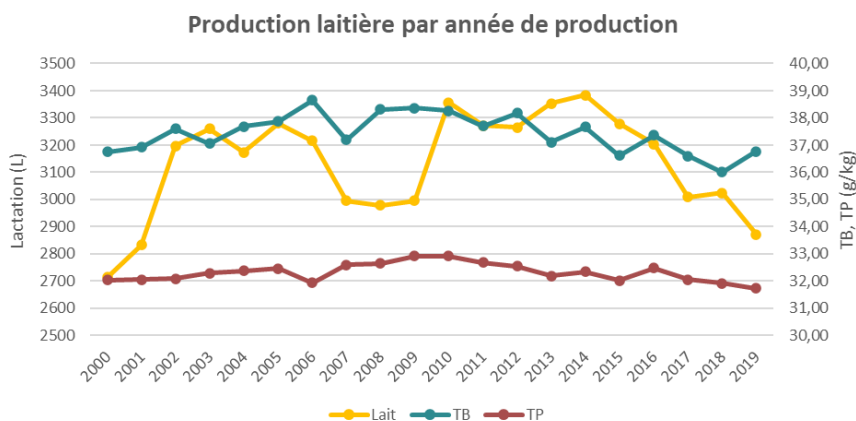


Figure 2: Production laitière par année de production - Ferrandaise (source: IDELE)

Production laitière par rang de lactation

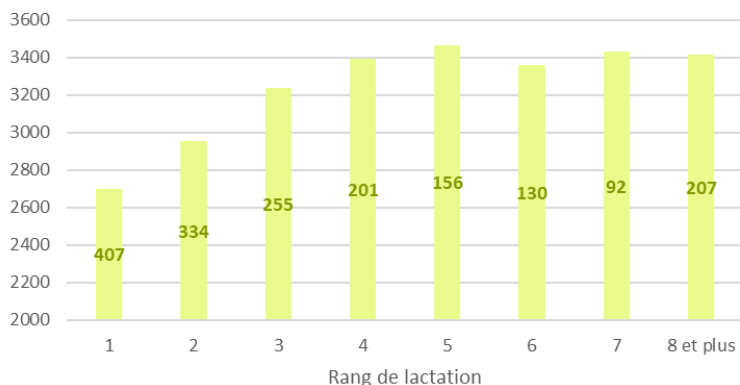


Figure 3: Production laitière Ferrandaise par rang de lactation (source : IDELE)

Ce deuxième graphique présente la production moyenne des Ferrandaises selon leur rang de lactation. Les chiffres inscrits dans les barres représentent le nombre de lactations comptabilisées pour calculer la moyenne. On observe que le niveau de production augmente pour atteindre un maximum lors des 4 et 5^{èmes} lactations. De plus, on peut voir que la production baisse relativement peu dans les lactations suivant la 5^{ème}.

Pour donner suite au deuxième graphique, ce dernier présente le détail des TP, TB et durée de la lactation, par rang de lactation. On observe globalement que les taux restent constants entre les rangs de lactations des animaux. La durée de lactation est un peu plus importante lors de la première lactation que pour les suivantes.

TB, TP et durée par rang de lactation

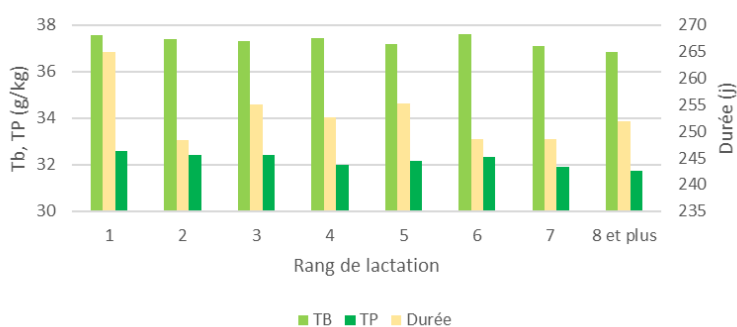


Figure 4 : Taux et durée des lactations par rang de lactation (source : IDELE)

3 Bilan du Contrat de filière 2018-2020 avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Le tableau ci-dessous résume les demandes réalisées par les éleveurs et la sollicitation financière faite pour le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sur la période 2018-2020.

Année	Montant prévisionnel de la subvention 2018	Montant réel demandé en 2018	Montant prévisionnel de la subvention 2019	Montant réel demandé en 2019	Montant prévisionnel de la subvention 2020	Montant réel demandé en 2020
Achat femelles	13 750€	11 000€	17 500€	13 000€	15 500€	13 165€
Achat mâles	2 250€	1 500€	3 000€	2 250€	3 500€	3 160€
Réalisation IA	7 500€	3 500€	8 500€	4 500€	6 000€	3 800€
Coût total (€) des actions	23 500€	16 000€	29 000€	19 750€	25 000€	19 925€*
Total demandes des éleveurs	25 demandes : 49 achats de femelles 6 achats de mâles 4 pour 1 à 3 IA 10 pour 4 à 10 IA 5 pour + de 10 IA		30 demandes : 52 achats de femelles 9 achats de mâles 10 pour 1 à 3 IA 10 pour 4 à 10 IA 5 pour + de 10 IA		34 demandes : 53 achats de femelles 13 achats de mâles 8 pour 1 à 3 IA 12 pour 4 à 10 IA 1 pour + de 10 IA	

La mise en place du contrat de filière en 2018 est un dispositif nouveau pour l'Association qui a logiquement gagné en popularité au fil des années grâce à la communication de l'Association auprès des éleveurs. Les

nouveaux éleveurs de Ferrandaises ont bien été informés de l'existence de ce contrat et plusieurs d'entre eux ont déposé une première demande en 2020. Depuis la mise en place des aides en 2018, de plus en plus de demandes ont été faites jusqu'en 2020.

Aujourd'hui, l'objectif est de déployer la démarche sur les autres départements où la race est bien ancrée, notamment dans le département de la Loire où des discussions ont déjà été entamées.

4 Etude valorisation

Une étude valorisation a démarré en 2020 pour que l'Association et les éleveurs travaillent sur des démarches de valorisation des produits de la race Ferrandaïse. Une première étape a permis d'analyser des expériences et des exemples de filières pour d'autres races ou filières. La seconde étape a été de travailler sur des actions à mettre en œuvre pour la Ferrandaïse. Plusieurs activités ont été mises en place afin de travailler sur les débouchés possibles pour la race, que ce soit pour les produits lait ou viande.

Delphine Duclos et Christèle Couzy ont demandé à prioriser trois des débouchés qui sont ressortis importants pour les éleveurs présents. Ainsi, les priorités ont été mises sur :

- Les métiers de bouche (bouchers et restaurateurs notamment)
- La restauration collective (écoles mais aussi restaurants d'entreprises par exemple)
- La vente directe ou magasin de producteurs dans une idée d'accompagnement.

L'objectif a été de déterminer des actions à mettre en œuvre pour améliorer la valorisation des produits ferrandaïses auprès de ces 3 débouchés.

Les 3 actions principales proposées sont :

- **Création d'une marque et actions de promotion**

Le groupe de travail propose la création d'une marque et l'écriture d'un cahier des charges (+ définition nom et logo, faire vivre la marque, etc.). Un groupe de travail sera à créer pour développer un cahier des charges et Delphine de l'Idèle interviendra dans le cadre de la 3^{ème} étape de l'étude.

En termes de promotion et en lien avec la marque : proposition de création d'un packaging (papier d'emballage) ferrandaïse par exemple.

Une volonté a été émise de proposer une cartographie des éleveurs et des produits, notamment sur le site internet. Cette idée devra voir le jour rapidement avec la mise en ligne du nouveau site internet.

L'idée de la mise en place de la Fête de la Ferrandaïse a aussi été émise (croisement avec la 2^{ème} action proposée en dessous). L'objectif serait d'organiser une fête de la Ferrandaïse, pour les éleveurs et le grand public, mais aussi pour les métiers de bouche et les partenaires de l'Association, afin se retrouver autour d'un « repas ferrandaïse » notamment. *Cette idée n'est pour l'instant pas une priorité pour l'Association.*

- **Contacts avec les métiers de bouche**

Propositions d'actions : aller à la rencontre des bouchers et restaurateurs, leur montrer et leur faire goûter la viande (par exemple à l'occasion de la Fête de la Ferrandaïse), mieux connaître l'offre (préciser les quantités à vendre dans la zone, organiser l'approvisionnement (contrat « moral », engagement éleveur/boucher...), idée d'avoir un lieu de finition collectif (vache, brouillards...) élevés par un éleveur particulier volontaire.

- **Contacts avec la restauration collective (RC)**

Idée de démarcher des cantines, restaurants d'entreprises afin de leur proposer de la Ferrandaïse. Les enveloppes budgétaires étant serrées pour la RC et l'offre d'animaux ferrandaïses n'étant pas « illimitée », l'objectif serait de proposer 1/2 fois par an, un repas autour de la Ferrandaïse mais en

proposant une offre « complète » pour raconter l'histoire de la race (avec des animations, par ex : intervention d'éleveurs ou visites d'élevages).

Premier objectif : mieux les connaître (comment ils s'approvisionnent, quelles quantités, quelle logistique, quelle politique de prix, etc.).

5 Les travaux en cours pour le lait

Deux projets sont aujourd'hui menés en parallèle concernant le lait pour la race Ferrandaise. D'abord, des échanges ont eu lieu avec un groupe d'éleveurs en AOP Fourme de Montbrison intéressés pour réintégrer la race Ferrandaise dans leurs troupeaux. Une des laiteries a aussi exprimé son souhait de faire une Fourme 100% au lait de Ferrandaise. Une journée de visites (au GAEC des Etoiles à Laqueuille et chez Julien Gauthier à Nébouzat) et d'échanges a donc eu lieu en mars 2021 entre éleveurs de la race Ferrandaise et éleveurs en AOP Fourme de Montbrison. Une seconde journée est prévue dans l'automne « chez la Fourme », afin de découvrir leurs systèmes et échanger autour de leurs besoins et interrogations.

Dans les mêmes temps, un projet mené par le Pôle Fromager AOP Massif Central devrait voir le jour d'ici 2022 pour mieux connaître les races locales (Aubrac, Ferrandaise et Salers) et leurs atouts pour lancer une dynamique d'intégration de ces races dans les AOP fromagères auvergnates. Plusieurs volets de recherches seront étudiés, notamment autour de la qualité du lait, de la génétique ou encore de l'efficacité alimentaire de ces races rustiques et locales.

6 Les actions en cours sur la génétique

L'objectif principal de l'Association concernant la génétique est l'augmentation du cheptel tout en maintenant une génétique « race pure » variable et saine. Un travail a été entamé avec l'Institut de l'Élevage et Delphine Duclos pour repréciser, avec les membres de l'Association, les critères qui définissent la race Ferrandaise afin de rétablir son standard et de mettre en place des pointages. A la suite de ce travail, une journée a été organisée avec un pointeur de l'Idèle, Vincent Dufour, afin de valider les postes de pointage à utiliser pour la race Ferrandaise. Ils ont été testés avec les éleveurs du Conseil d'Administration sur l'exploitation de Nicolas Verdier. Le pointeur a aujourd'hui commencé de faire le tour de quelques exploitations et va continuer au cours de l'automne 2021 pour pointer toutes les vaches de plus de 5 ans. Un des intérêts de ces pointages est de repérer les futurs taureaux d'insémination.

Delphine, avec les éleveurs, repèrent aussi les taureaux à collecter pour l'insémination. L'objectif aujourd'hui est de rentrer un taureau en centre de collecte d'ici 2022, qui semble avoir un potentiel laitier intéressant de par ses origines. Pour maintenir un renouvellement intéressant pour les éleveurs, il faudra se positionner sur un taureau à rentrer d'ici 2024.

Toujours avec Delphine de l'Idèle, un répertoire des taureaux a été développé avec quelques informations sur les taureaux et quelques photos, des taureaux et de leurs descendance. ***L'Association peut l'envoyer par mail à tous ceux qui souhaitent l'avoir. Il sera aussi bientôt disponible sur le nouveau site internet de l'Association.***

7 Les actions en cours pour la communication

L'Association avait pour objectif en 2020 de refaire le site internet mais avec les conditions sanitaires, ce projet a été reporté à 2021. La tâche a été confiée à l'Agence Un Air de Pixel. Le nouveau site internet devrait être mis en ligne avant la fin de l'année 2021. Plusieurs fonctionnalités seront disponibles pour répondre aussi bien aux éleveurs qu'au grand public.

Pour le Sommet de l'Élevage 2021 et toutes les autres manifestations qui suivront, le groupe communication a aussi développé des gobelets en plastique réutilisables au nom de l'Association.

La page Facebook fonctionne relativement bien avec près de 1760 abonnés et des publications postées toutes les semaines.

Le 27 juillet dernier a eu lieu la première représentation de Vachement Belle, le spectacle de Véronique Blot, chez Xavier Fritisse à Ambert. Près de 170 spectateurs étaient présents. L'objectif aujourd'hui pour l'Association est de soutenir Véronique pour que d'autres représentations soient programmées dans le département et alentours.

Voici un avant-goût de son spectacle :

Rosalie aurait pu continuer sa vie tranquille et mettre de côté son rêve d'être agricultrice mais elle a rencontré une vache qui s'appelle Fauvette et là, une grande aventure commence. C'est parti ! Direction l'Auvergne où, au milieu des vaches ferrandaises, elle retrouve ses racines et découvre des éleveurs guidés par la passion de cette race locale qui a bien failli disparaître. Et, comme avec ces élégantes vaches auvergnates l'amour n'est jamais bien loin, des surprises l'attendent. Mais au fait, qui a le plus de caractère : les vaches, Rosalie ou les paysans auvergnats qui ont choisi une autre voie que le productivisme ?

En cette année 2021, l'Association a aussi été présente à Génilait, organisé dans la Loire et par invitation de l'AOP Fourme de Montbrison le 7 juillet 2021. François Chantelauze a également amené des animaux à l'occasion des Petites Fourmos le 14 et 15 août. La race Ferrandaise était aussi présente à la Foire au Pré à Thiers avec les animaux de chez Roland Dumas et Didier Pasquet le samedi 11 septembre. Le dimanche 12 septembre, c'était à la maison du Parc des Volcans que la race était présente avec les trois génisses de Julien Gauthier, qui étaient mises à l'honneur tout l'été.

La Ferrandaise sera présente à l'occasion de la fête de la Fourme à Montbrison le weekend du 2 et 3 octobre avec des animaux notamment de chez Yves Freceon et du GAEC des Gentianes. L'Association et une dizaine d'animaux seront aussi présents, comme chaque année, à l'occasion du Sommet de l'Elevage à Cournon le 5, 6, 7 et 8 octobre. Enfin, le 25 novembre se tient la Foire de Sainte-Catherine à Saint-Galnier où la race Ferrandaise est conviée.

L'Association remercie tous les éleveurs qui prennent le temps de présenter leurs animaux à l'occasion de fêtes/foires locales.

8 Le Bilan Financier

Le résultat nettement positif de cette année s'explique par l'arrivée de subventions de 31 958€ (voir compte de résultat ci-dessous). L'arrivée de subvention sur 2020 a permis de dégager un résultat positif sur 2020 qui a permis de consolider la situation financière de l'Association. Le bilan est de 43 432€ dont une attente des fonds LEADER (subvention) qui a permis ce résultat positif et la consolidation des capitaux propres. Les capitaux propres représentent 90% du total du bilan. A la date du 31 décembre, l'association est encore en attente du paiement de cette subvention ce qui explique des créances importantes à l'actif du bilan.

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2020 AU 21/12/2020			
PRODUITS		CHARGES	
Ventes de marchandises	178€	Achats de marchandises	357€
Produits des activités annexes	3 220€	Variation de stock (marchandises)	-312€
Subventions	31 958€	Charges externes	21 552€
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	1 519€	Impôts et taxes	24€
Autres produits	3 397€	Salaires et traitements	1 559€
		Charges sociales sur salaires	28€

Total des Produits	40 272€	Total des Charges	23 208€
RESULTAT = 17064€			

9 Les suites pour fin 2021 – 2022

Plusieurs projets évoqués dans les groupes de travail ou vis-à-vis de l'étude valorisation vont se poursuivre pour fin 2021 et l'année 2022. Globalement, l'accent sera mis sur des actions de valorisation, que ce soit pour mieux connaître l'offre, les éleveurs, mais aussi créer une marque et développer un cahier des charges. Les actions de communication continueront et l'Association va essayer de tenir plus informés ses adhérents. Ci-dessous, un petit détail des ambitions pour l'année à venir.

Génétique

- Standard de la race : suite du pointage + début valorisation des premiers résultats
- Entrée du taureau en centre de collecte
- Recueillir plus d'informations des éleveurs sur les taureaux d'IA

Lait

- Début du projet du Pôle Fromager AOP Massif Central : enquêtes terrain et travail bibliographique
- Suite des échanges avec la Fourme de Montbrison

Viande

- Construction avec l'INRAE du projet sur les qualités de la viande Ferrandaise
- Démarchage et rencontres avec des bouchers et restaurateurs
- Etat des lieux de l'offre

Valorisation des produits

- Fin de l'étape 3 de l'étude Valorisation avec l'Idèle
- Création d'une marque (établir un cahier des charge, etc.)
- Contacter la restauration collective (comment ils fonctionnent, la logistique, etc.)

Communication

- Proposer des lettres d'informations minimum par semestre puis tous les trimestres

10 Le Bilan Moral

Alain Gueringer rappelle que l'évolution des effectifs ces dernières années montre une dynamique assez forte au niveau de la race et de l'Association de la Ferrandaise. C'est le fruit de tout le travail qui a été débuté il y a presque 45 ans et qui se poursuit encore aujourd'hui.

Dans cette dynamique se lie un support financier via des subventions qui est aujourd'hui important pour l'Association et à son développement puisqu'ils ont notamment permis l'embauche d'une animatrice. Mais il faut rester vigilant car ce support financier reste fragile et il y a un enjeu important à le stabiliser sur du moyen et long terme. Il est nécessaire de rester vigilants aussi sur une génération d'éleveurs qui sont proches de la retraite, et qui pourront, si les cheptels ne sont pas transmis, fragiliser la race.

Un autre point de vigilance est lié à la présence nouvelle de l'animatrice. L'Association doit rester une association d'éleveurs et les administrateurs et membres de l'Association doivent rester présents et actifs. Tout ne doit pas reposer sur l'animatrice.

Alain Gueringer tient aussi à rappeler qu'il est important de toujours garder un lien avec l'histoire de la race et son passé.

Pour finir, au niveau de la valorisation, depuis plusieurs années, beaucoup d'études ont été faites, mais maintenant il faut passer sur des actions concrètes.

11 Délibérations

Les bilans d'activité et bilan moral sont voté à l'unanimité par l'Assemblée. Le bilan financier est voté à une quasi-unanimité avec une abstention.



Compte-rendu d'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2021 à Escoutoux (restaurant Le Choucas)

Rédigé par M. MORANDEAU

L'Association tient à remercier le restaurant Le Choucas à Escoutoux qui nous a accueilli pour cette Assemblée Générale ainsi qu'Anaïs Boudal pour avoir fait visiter sa ferme.

Ordre du jour

1. Proposition de réécriture des statuts de l'Association
2. Renouvellement de l'ensemble du Conseil d'Administration
3. Nouveau Conseil d'Administration pour 2022

1 Proposition de réécriture des statuts de l'Association

Un groupe de travail a œuvré toute l'année, avec le Conseil d'Administration pour réécrire les statuts de l'Association. Les statuts de l'Association n'avaient jamais été réécrits depuis la naissance de l'Association en 1978. Près de 45 ans plus tard et avec une Association qui ne fonctionne plus du tout de la même manière, il semblait nécessaire de réécrire ces statuts.

L'Association tient à remercier Mélanie Vazeille, juriste de métier, qui a aidé à rédiger des statuts en bonne et due forme.

Vous trouverez la nouvelle proposition des statuts en annexe ci-après. L'Assemblée Générale Extraordinaire a validé ces statuts avec une possibilité de rouvrir une Assemblée Générale Extraordinaire ultérieurement si certains articles posent problème à une majorité des membres de l'Association.

2 Renouvellement de l'ensemble du Conseil d'Administration

Par décision du Conseil d'Administration et suite à la refonte des statuts, exceptionnellement, l'entière du Conseil d'Administration est renouvelée. Les votes seront faits à bulletin secret, à raison d'un bulletin par exploitation représenté à l'Assemblée Générale.

Les candidats sont :

- | | | |
|-------------------|-----------------------|---------------------|
| - Guy CHAUTARD | - Catherine GREUZAT | - Christelle ROCHE |
| - Roland DUMAS | - Richard LABONNE | - Nicolas ROY |
| - Yves FRECON | - Célia MAGNE | - Nicolas VERDIER |
| - Julien GAUTHIER | - Jean-Luc MERCIER | - Jean-Louis VIGIER |
| - Clément GUBIEN | - Olivier MIRAMONT | |
| - Alain GUERINGER | - Jean-François ONDET | |

3 Nouveau Conseil d'Administration pour 2022

Sur la base des nouveaux statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire élit ses administrateurs à 70% des voix. Le quorum est atteint avec 37 votants présents. Le nouveau Conseil d'Administration est composé de 16 membres du collège éleveurs avec :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| - Guy CHAUTARD avec 35 voix | - Yves FRECON avec 37 voix |
| - Roland DUMAS avec 33 voix | - Julien GAUTHIER avec 37 voix |

- Clément GUBIEN avec 36 voix
- Alain GUERINGER avec 37 voix
- Catherine GREUZAT avec 32 voix
- Richard LABONNE avec 35 voix
- Célia MAGNE avec 36 voix
- Jean-Luc MERCIER avec 35 voix
- Olivier MIRAMONT avec 37 voix
- Jean-François ONDET avec 36 voix
- Christelle ROCHE avec 37 voix
- Nicolas ROY avec 37 voix
- Nicolas VERDIER avec 37 voix
- Jean-Louis VIGIER avec 36 voix

Les sympathisants de la Ferrandaise ont élu à l'unanimité Guillaume ROYER qui intègre le CA en tant que sympathisant.

Le CA est donc composé de 17 membres pour 2021-2022. Le bureau sera déterminé lors du prochain CA.



Statuts de l'Association de Sauvegarde de la Race Bovine Ferrandaïse

En application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

Mis à jour le 18 septembre 2021

ARTICLE 1 – Constitution

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

Association de Sauvegarde de la Race Bovine Ferrandaïse

ARTICLE 2 – Objet

Cette association a pour objet la conservation de la race bovine Ferrandaïse :

- Par l'animation globale et la promotion de la race,
- Par des actions techniques : conservation de la race, développement du noyau génétique, etc.
- Par l'accompagnement des éleveurs et des filières de valorisation des produits,
- Par la réalisation d'études au service du développement de la race,
- Par toute autre action non contraire à la loi et concourant à la sauvegarde et la promotion de la race.

ARTICLE 3 – Siège Social

Le siège social est fixé :

**Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Château Montlosier
63970 AYDAT**

Il pourra être transféré sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ARTICLE 4 – Durée

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 – Composition des membres

L'association se compose des membres adhérents qui sont divisés en collèges :

- Les membres d'honneur : sont membres d'honneur les personnes physiques qui ont rendu des services avérés à l'association. La liste des membres d'honneur est établie par le Conseil d'Administration (CA) selon les règles prévues dans le règlement intérieur.
- Les membres éleveurs : est considéré éleveur tout détenteur d'animaux de race Ferrandaïse, sans distinction de son statut au regard de l'activité agricole (exploitant à titre individuel ou sociétaire, retraité, cotisant solidaire MSA etc.). Par extension, sont également membres de ce collège les anciens éleveurs, même s'ils ne détiennent plus d'animaux.

- Les membres amis de la Ferrandaise : sont membres de ce collège les particuliers non-détenteurs d'animaux, sympathisants de race Ferrandaise.
- Les membres personnes morales : sont rattachés à ce collège les personnes morales autres qu'éleveurs d'animaux de race Ferrandaise souhaitant adhérer (associations, entreprises, organisations diverses).

ARTICLE 6 – Adhésion et radiation

Pour être membre de l'association, il convient de payer une cotisation annuelle fixée chaque année par le CA selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

Les membres d'honneur sont dispensés de cotisations.

L'adhésion des membres du collège « personnes morales » est soumis à l'acceptation par le CA

La qualité de membre se perd par :

- Le décès de la personne physique
- La dissolution de la personne morale
- La démission
- La radiation prononcée par le CA, pour motif grave. Les modalités de radiation sont précisées dans le règlement intérieur.

ARTICLE 7 – Affiliation

La présente association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements partageant les mêmes projets, valeurs et buts, par décision du Conseil d'Administration et après adoption par les adhérents au cours de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 8 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- Les cotisations des adhérents ;
- Les subventions
- Les dons
- La vente de produits dérivés
- Les versements effectués sur les inséminations en race ferrandaise
- Ou toutes autres formes non contraires aux lois et réglementations, contribuant au développement de l'objet de l'association.

ARTICLE 9 – Le Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un CA qui compte 18 membres dont 16 membres du collège éleveurs, 1 membre du collège amis de la Ferrandaise et 1 membre du groupe personne morale autre qu'éleveur.

Pour le collège éleveur et en cas d'exploitations à titre sociétaire, une seule personne de la même exploitation peut siéger au Conseil d'Administration.

Les membres d'honneur font partie du CA, à titre consultatif.

Nul ne peut faire partie du CA s'il n'est pas majeur.

Le CA est élu pour trois années par l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), le renouvellement s'effectue tous les ans, par 1/3. Par exception, suite à la récente mise à jour des statuts, le 18 septembre 2021, le CA est renouvelé entièrement. Les deux années suivantes (soit en 2022 et 2023), les deux premiers 1/3 renouvelables seront choisis par le sort.

Les membres du CA sont rééligibles. Les membres du CA exercent leurs fonctions bénévolement.

ARTICLE 10 – Le Bureau

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- Un(e) président(e),
- Un(e) ou plusieurs vice(s)-présidents(es),
- Un(e) secrétaire, et si besoin, un(e) secrétaire adjoint(e),
- Un(e) trésorier(e), et si besoin, un(e) trésorier(e) adjoint(e).

Le bureau est renouvelé chaque année lors du Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les président, vice(s)-président(s), secrétaire et trésorier sont obligatoirement désignés parmi les membres du collège éleveurs. Les adjoints peuvent être occupés par tous les collèges.

Un ou des présidents d'honneur peuvent être désignés parmi les membres d'honneur.

Les membres du bureau exercent leurs fonctions bénévolement.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement des membres du bureau. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration des mandats des membres remplacés.

ARTICLE 11 – Réunion et rôle du Conseil d'Administration

11.1 – Réunions

Le CA se réunit autant que nécessaire, et au moins une fois tous les 6 mois, sur convocation du président ou sur la demande du quart de ses membres.

Il ne pourra délibérer qu'en présence d'au moins 7 membres du collège éleveurs.

Les décisions sont prises à la majorité des voix et en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les membres d'honneur n'ont pas de droit de vote mais donnent un avis consultatif.

11.2 – Rôles

Le Conseil d'Administration agit au nom de l'association. Il est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet de l'association et dans le cadre des résolutions adoptés par l'Assemblée Générale.

Il peut autoriser tout acte ou opération qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) ou Extraordinaire (AGE). Notamment :

- Il assure la mise en œuvre des décisions de l'AGO et de l'AGE.

- Il propose à l'Assemblée Générale la politique de l'association à court, moyen et long terme et délibère sur la mise en œuvre du programme d'actions.
- Il prépare le budget et gère les comptes de l'association dans la transparence.
- Il propose les modifications des statuts.

Cette liste est non exhaustive.

ARTICLE 12 – L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

L'AGO est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle se réunit une fois par an et à chaque fois qu'elle est convoquée par son Conseil d'Administration.

Les convocations sont adressées au minimum quinze jours avant la date de réunion. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Les modalités d'envoi de convocations et autres précisions sont prévues dans le règlement intérieur.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'Assemblée.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan financier à l'approbation de l'Assemblée.

L'AGO délibère sur le programme d'actions de l'association, proposé par son CA. Elle entend les rapports moraux et financiers qui établissent le bilan de l'activité de l'association et les approuve.

Elle approuve le règlement intérieur.

Elle pourvoit un renouvellement des membres du CA.

L'AGO ne peut valablement délibérer qu'en présence d'1/4 des membres du collège élèves. Les procurations écrites sont possibles et limitées à une représentation par personne présente.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des voix.

ARTICLE 13 – L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié des membres, le Conseil d'Administration convoque une Assemblée Générale Extraordinaire selon les mêmes modalités que l'AGO.

L'AGE statue sur toutes les décisions urgentes ou exceptionnelles qui lui sont soumises notamment la modification des statuts de l'association.

L'AGE ne peut valablement délibérer qu'en présence d'1/4 des membres du collège élèves. Les procurations écrites sont possibles avec une représentation par personne présente.

Les décisions de l'Assemblée extraordinaire sont prises, à la majorité de 70% des voix.

ARTICLE 14 – Règlement Intérieur

Un règlement intérieur est établi par le CA, qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne à l'association.

Toute modification du règlement est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 15 – Dissolution de l'Association

En cas de dissolution prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Fait à _____

En ___ exemplaires de 5 pages

_____, Président _____, Trésorier _____, secrétaire